

Inscription aux Ateliers du Mercredi

Ce formulaire est destiné uniquement aux inscriptions des enfants non scolarisés dans une école publique lyonnaise.

L'inscription aux Ateliers du Mercredi est possible pour les enfants lyonnais scolarisés dans une école privée ou les enfants résidants sur une autre commune et non scolarisés dans une école lyonnaise.

Pour les familles lyonnaises, le lieu d'accueil du mercredi matin dépend de l'école publique de secteur, à laquelle peut être rattachée une école de regroupement.

Pour les familles ne résidant pas à Lyon, le choix de l'école d'affectation leur est laissé et doit être précisé lors de l'envoi du dossier d'inscription, les familles sont informées que la tarification maximale leur sera appliquée.

La liste des écoles de regroupement est disponible [ici](#)

Une fois complété, ce formulaire envoyé à l'adresse mail suivante:

educ-inscriptions.scolaires.activites@mairie-lyon.fr ou remis au Directeur d'Accueil de Loisirs de l'école de regroupement de l'Atelier du Mercredi, accompagné des pièces justificatives.

Cette démarche constitue une préinscription, **la Direction de l'Education devra vous confirmer cette inscription après traitement de votre demande.**

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Pour un renouvellement d'inscription, joindre les justificatifs ci-dessous uniquement si changement.

Pour une première inscription :

- **Vaccination** : joindre la copie du carnet de vaccination ou certificat de contre-indication à la vaccination
- **Justificatif de domicile** : joindre une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe, compromis de vente de plus de 10 jours)
- **Justificatif de l'autorité parentale** : livret de famille ou acte de naissance avec filiation. En cas de décision judiciaire de modification de l'autorité parentale joindre la copie du jugement ou de l'ordonnance

Tous les champs suivis d'un * sont des mentions obligatoires

REFERENCES VILLE DE LYON⁽¹⁾

N° de Famille :

N° Enfant :

⁽¹⁾ Ces numéros vous ont été attribués lors de la première inscription de votre enfant, si votre demande est une première inscription ils vous seront donnés lors de la confirmation d'inscription

1. ENFANT

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

2. AUTORISATION PARENTALES*

J'autorise la Ville de Lyon et les associations partenaires gestionnaires d'accueil de loisirs périscolaires à des prises photographiques et audio-visuelles de mon enfant ainsi qu'à leur utilisation afin de promouvoir leurs activités sans aucune forme de rémunération.

OUI NON

3. RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

LIEN ENTRE LES PARENTS* :

Marié-e-s Divorcé-e-s Séparé-e-s Pacsé-e-s Vie maritale Célibataire Veuf-ve

Responsable légal 1* : *parent recevant la facture*

Qualité* : Mère Père Tuteur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Tél ^{*(2)} :

E-mail :

Adresse*

N° et Voie :

Code postal :

Ville :

Responsable légal 2 :

Qualité : Mère Père Tuteur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Tél ^{*(2)} :

E-mail :

Adresse* : *(si différente du RL1)*

N° et Voie :

Code postal :

Ville :

⁽²⁾ Inscrire au moins un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement en cas de besoin. Signaler tout changement de coordonnées téléphoniques en cours d'année auprès du directeur d'accueil de loisirs.

4. FACTURATION*

Afin de bénéficier d'une tarification adaptée à vos revenus, pensez à faire calculer votre [quotient familial municipal](#) (QFM) sur [lyon.fr](#) ou en mairie d'arrondissement, valable par année civile dès le 1er jour du mois au cours duquel est formulée la demande de calcul. [Consulter les tarifs](#)

Je suis informé que sans calcul du QFM l'activité me sera facturée au plein tarif.

J'accepte la facture dématérialisée⁽³⁾ :

Si oui, merci d'indiquer une adresse mail dans la partie 2 « Responsable légal 1 » de l'enfant.

OUI NON

⁽³⁾ Valable pour les accueils gérés par une structure municipale, pour les structures association renseignez-vous directement auprès de l'association partenaire.

5. FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT*

La vaccination et les rappels à jour sont obligatoires pour pouvoir fréquenter les activités périscolaires.

Votre enfant est né avant le 1er janvier 2018 : la vaccination DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) est obligatoire : 2 injections et un rappel à 11 mois.

Votre enfant est né à partir du 1er janvier 2018 : 11 vaccins et rappels sont obligatoires avant les 18 mois de l'enfant.

L'enfant est-il à jour de tous ses vaccins* : OUI NON

Maladies / allergies* : **Attention, une allergie est un diagnostic médical**

Asthme : OUI NON Allergies (médicamenteuses, alimentaires, autres) : OUI NON

Difficultés de santé particulière : OUI NON

Si oui dans l'un des cas précédents, **précisez la cause, les signes évocateurs et la conduite à tenir :**

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : OUI NON

Si oui, merci de vous mettre en lien avec l'équipe médico-sociale de l'école au plus tôt. Pour un meilleur accueil de votre enfant, merci de prendre contact également avec le responsable de l'activité.

Votre enfant porte :

Des lunettes : OUI NON Un appareil dentaire : OUI NON

Un appareil auditif : OUI NON D'autres appareillages, précisez :

6. CHOIX D'INSCRIPTION*

Je souhaite préinscrire mon enfant aux Ateliers du Mercredi.

Les enfants seront accueillis à l'école ou dans un lieu de regroupement à proximité de celle-ci. Les Ateliers du mercredi peuvent inclure des sorties à pied, en transport en commun ou en car.

Le 1^{er} jour d'accueil est fixé au 4 septembre 2024 pour la 1^{ère} période et courant janvier pour la 2^{ème} période, si vous souhaitez que votre enfant débute l'activité à une date ultérieure, merci de le préciser ci-dessous :

Quel est le 1^{er} jour de fréquentation souhaité :

La facturation débutera au premier jour de fréquentation.

Toute inscription pour les Ateliers du Mercredi représente un engagement pour la période sans possibilité de remboursement en cas d'absence ou d'arrêt en cours de période –sauf cas prévus par [le règlement périscolaire](#).

7. AUTORISATION DE SORTIE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES*

J'autorise mon enfant à sortir seul, **uniquement à partir du CP**

Je viens et/ou une autre personne **majeure**, désignée ci-après, viendra chercher mon enfant

*Merci de nous indiquer, **en dehors des responsables légaux**, les personnes autorisées susceptibles de venir chercher votre enfant :*

Nom	Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

8. MODALITES DE PAIEMENT

Si vous dépendez d'un accueil municipal, vous disposez de différents modes de paiement pour payer vos factures.

- ♦ **Paiement en ligne par carte bancaire** sur le site www.ecoles.lyon.fr ou auprès des guichets d'accueil tenus en mairie d'arrondissement ou à la Direction de l'Education
- ♦ **Prélèvement automatique** : si vous choisissez pour la première fois le prélèvement automatique ; vous devez remplir le mandat de prélèvement SEPA disponible [ici](#) (rubrique *Le paiement et les tarifs*) ou en mairie d'arrondissement) et le renvoyer accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à regies.education@mairie-lyon.fr ou le remettre auprès des permanences organisées par le pôle régies.
- ♦ **Paiement par chèque ou espèces** lors des permanences en mairie d'arrondissement avec remise d'un reçu du sous-régisseur. La prise de rendez-vous est obligatoire en téléphonant au **04 72 10 32 30**. Vous avez également la possibilité d'envoyer votre règlement **par chèque** par voie postale :

Mairie de Lyon
Direction de l'Education - Pôle Régies
69205 Lyon Cedex 01

Si vous dépendez d'un accueil géré par une association, nous vous invitons à prendre contact directement avec l'association gestionnaire pour les modalités de facturation et de paiement.

Je m'engage à réactualiser les informations de ce dossier (changement de coordonnées, informations médicales, autorisation de sortie) en ligne sur www.lyon.fr via le formulaire [Dossier Administratif Commun](#) (rubrique Mes démarches).

J'accepte le règlement intérieur des temps périscolaires disponible auprès du directeur d'école, du directeur d'accueil de loisirs ou sur www.lyon.fr.

J'atteste exercer l'autorité parentale de l'enfant dont je réalise l'inscription, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité, et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. (Article 441-7 du code pénal)

Fait à :

Le :

Signature (s) du ou des responsable (s) légal (aux)

(Seulement si imprimé)